

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250313-11_2025-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le treize mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p><u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT</p>
<p>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</p>	<p>Jully : M. François FLEURY Junay : M Dominique PROT Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : M. Georges CUSSAC (<i>parti au point n°10</i>) Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.</p>
<p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 56 - Présents : 37 - Absents : 19 <p>dont ayant donné Pouvoir :3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 40 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.</p>
<p><u>Compétence EAU</u> :</p> <p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 49 - Présents : 30 - Absents : 19 <p>dont ayant donné pouvoir :3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 33 <p>- <i>Puis 32 à partir du point 10</i></p>	<p><u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN (et son suppléant) Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u> :</p> <p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 <p>dont ayant donné Pouvoir : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 16 <p>- <i>Puis 15 à partir du point 10</i></p>	<p><u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.</p> <p><u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Dye : M. Bertrand BERLOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Yrouerre : M. Gilles GARNIER.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> :</p> <p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Gigny : M. Denis DUTARTRE a donné pouvoir à M. François FLEURY Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT Vezannes : M. Laurent SEURAT a donné pouvoir à M. Thomas LEVOY.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Anthony BELLEGANTE, délégué de Villon.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 28 février 2025</p>
	<p align="center"><u>Délibération n° 11-2025</u></p> <p><u>Objet</u> : EAU – Travaux d'interconnexion d'eau potable entre Argenteuil-sur-Armançon et Pasilly Avenant n°4 – Lot 1 – marché Guinot :</p>

VU le marché passé avec le groupement de commande GUINOT TP et SCHMIT TP pour le lot 1 « canalisations » et ses avenants n° 1, 2 et 3 ;

Monsieur le Président propose au comité syndical d'adopter l'avenant n° 4 comme suit :

Modifications introduites par le présent avenant :

La remise en état des accotements a été plus importante que prévue sur le secteur de Grimault en raison des nombreux cailloux présents. La trancheuse a abimé le bicouche neuf qui a été fait sur la route de la ferme de Fretoy, des reprises de bicouche complémentaires sont nécessaire pour la remise en état de la voie communale.

Ces travaux complémentaires représentent une plus-value de 5 894.54 €HT par rapport à l'avenant 2.

En raison des conditions météorologique ne permettant pas la réalisation des reprises de chaussée (enrobé et bi-couche) dans de bonnes conditions, le délai du marché est donc prolongé de 2 mois soit jusqu'au 5/04/2025

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant par rapport à l'avenant 3 : + 4039.67 €HT

Montant de l'avenant par rapport au montant initial : -7 066.31 €HT

% du marché par rapport au montant initial : -0.87 %

Montant du nouveau marché : 807 933.69 €HT

Prestations	Total du marché (HT)	Guinot TP (HT)	Schmit TP (HT)
Argenteuil Pasilly	465 216,88 €	270 011,40 €	195 205,48 €
Fretoy Grimault	161 084,31 €	161 084,31 €	
Refolement Argenteuil	181 632,50 €		181 632,50 €
Total	807 933,69 €	431 095,71 €	376 837,98 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ***APPROUVE l'avenant n°4 tel que présenté ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Président à le signer et à en poursuivre l'exécution ;***
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025***



Extrait conforme,

Le Président,

AUTHERON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Dijon